COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2010

Présents : J.L. SIMON, A.M. VIEILLECROZE, J.M. POULAIN, P. GUILLOU, R. NEBOUT, S. BARBUT, M.L. ALARCON, C. SOUAL, C. BOULLEY, P. HOUDAS, P. PERPEROT, S. ROUGERIE.

Absent excusé : Michel BUISSON pouvoir à J.L. SIMON.

Absentes : C. LEVEQUE, R. BONAL. Votants : 13

Participation de Nathalie PASQUET.

Convocation du 26 avril 2010.

****

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 MARS 2010.

Pour : 13

RETROCESSION DU PARKING DU COLLEGE LAROCHE BEAULIEU A LA COMMUNE

Aménagement par le Département d'un accès sécurisé au Collège, création de parking, éclairage …

Le Département propose la rétrocession du parking à la Commune.

Autorisation est donnée au Maire pour la signature des actes à intervenir.

Pour : 13

MODIFICATION DE L'INDEMNITE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Pour : 13

MODIFICATION DES CONTRATS D'OBJECTIFS

ANNULATION DU CONTRAT D'OBJECTIFS AVENANT N°1 ET REINSCRIPTION DU PROJET GARDERIE PERISCOLAIRE POUR 37 000 €

AVENANT N°3 – TRAVAUX DE VOIRIE : 15 499 €

AVENANT N°3 – TRAVAUX DE VOIRIE : 4 161 €

Pour 12 Abstention : 1

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ANIMATION JEUNES COURSAC/RAZAC

Autorisation au Maire pour la signature de la convention associant la Commune à l'association animation jeunes COURSAC/RAZAC.

Pour : 13

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE DE LOISIRS DE RAZAC A COMPTER DU 1ER MAI 2010.

Pour : 13

MOFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U.

Autorisation de modifier l'emplacement réservé sur la zone « Les grandes terres » avec réduction à 8 mètres de large.

Conformément aux articles R 123.20.1 et R.123.20.2 du code de l'Urbanisme : Réduction d'emplacements réservés sur les zones des grandes terres et des Ménades. Passage à 8 mètres pour prise en compte de la réalité de la division parcellaire entre la Commune et les propriétaires.

Réduction à 8 mètres de la zone réservée en zone AU des Ménades, en cohérence avec la zone précédente.

QUESTIONS DIVERSES

♦ CCAIV
♦ Signalisation Pont noir
♦ Pont de l'ascension
♦ site internet
♦ Informatique Garderie et Bibliothèque

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.